

Droit d'asile, immigration et intégration des migrants

Base Légale: RÈGLEMENT (CE) No 168/2007 DU CONSEIL du 15 février 2007 ; DÉCISION DU CONSEIL du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) no 168/2007

Ligne Budgétaire: B0-3331

Projet 2.4.2: DISPOSITIFS DE TUTELLE POUR LES ENFANTS VICTIMES DE TRAITE

ObjetLf,général:,(voir, Annex PdT2012)

Budget:.,222.958,00,Euros

Description,de,l'action: Collecte,de,données

Budget:.,222.958,00,Euros

Type de marchés, envisages: Contrat cadre (FRANET)

Nombre de contrats:1

Calendrier indicative de lancement du marché:

Activités horizontales couvrant tous les domaines thématiques du cadre pluriannuel

Base Légale: RÈGLEMENT (CE) No 168/2007 DU CONSEIL du 15 février 2007 ; DÉCISION DU CONSEIL du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) no 168/2007

Ligne Budgétaire: B0-3701

Projet 2.4.2: ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET DOCUMENTATION

Objectif général: (voir PdT2011)

Budget:: 70.000 Euros

Description de l'action: Collecte,de,données

Type de marchés envisages: Contrat cadre

Calendrier indicatif de lancement du marché:

Montant indicatif: 70.000 Euros

1. Évaluation externe de la FRA

1.1 L'objectif

Conformément au règlement (CE) n° 168/2007 (article 30) portant sa création, l'Agence a commandé en 2011 une évaluation externe indépendante des résultats qu'elle a obtenus au cours de ses cinq premières années de fonctionnement.

En vertu de l'article susmentionné, cette évaluation externe :

- a) tient compte des tâches de l'agence, de ses méthodes de travail et de ses effets sur la protection et la promotion des droits fondamentaux ;
- b) porte aussi sur la nécessité éventuelle de modifier les tâches de l'agence, ses domaines de compétence, ses domaines d'action ou sa structure ;
- c) comporte une analyse des effets de synergie et des conséquences financières de toute modification de ses tâches ; et
- d) prend en compte les avis des parties intéressées aux niveaux tant communautaire que national.

Lors des procédures de passation de marchés visant à sélectionner les évaluateurs externes, le mandat a été délivré en interne (sur la base des bonnes pratiques d'autres agences) par le conseil d'administration, en accord avec la Commission européenne. Le mandat final a été adopté en juillet 2011, et l'appel d'offres y relatif a été lancé.

Conformément aux dispositions du mandat, l'objectif global de l'étude est d'évaluer l'efficacité, l'efficience, la valeur ajoutée, l'utilité, la coordination et la cohérence de la contribution de l'Agence des droits fondamentaux. Par ailleurs, les objectifs spécifiques principaux sont les suivants :

- identifier les instruments destinés à évaluer l'efficacité, l'efficience et la valeur ajoutée de la FRA ;
- évaluer l'utilité de la FRA dans sa coopération avec les institutions de l'UE et les États membres afin de veiller au respect des droits fondamentaux ;
- évaluer la capacité globale de la FRA à maintenir ses activités et relever les défis futurs ;
- définir les barrières et les obstacles aux performances optimales ;
- identifier les actions pertinentes afin d'améliorer les performances et la valeur ajoutée ;
- identifier les actions requises afin de supprimer ou de réduire d'éventuelles actions inefficaces ;
- identifier les défis relatifs à la direction de la FRA (parmi lesquels les problèmes de gestion, la définition de la planification et des priorités, ainsi que les méthodes de travail) ;
- comparer l'efficacité globale, l'équilibre des ressources, la répartition du budget et l'affectation des ressources, avec d'autres organisations menant des tâches similaires.

Le marché a été attribué à Ramboll Management Consulting, chef de file dans le domaine des systèmes d'évaluation et de suivi (la Commission a chargé l'entreprise de procéder à une évaluation complète des 26 agences décentralisées de l'UE)

1.2 Les critères

Ramboll Management a débuté ses activités en janvier 2012, lors de la réunion de conception. Le rapport initial a défini le programme de travail des premières phases à la préparation et à la finalisation du rapport d'évaluation externe, prévu pour novembre 2012.

Aux fins de l'exécution de ses tâches, l'évaluateur externe s'est fondé sur les critères suivants :

- l'efficacité, afin d'évaluer le degré de réalisation des objectifs de l'agence, y compris la qualité et le calendrier de ses réalisations ;
- l'efficience, afin d'évaluer le degré auquel l'agence a mené ses activités et réalisé ses objectifs à un coût raisonnable ;
- la valeur ajoutée, afin d'évaluer le degré de la réussite de l'agence pour répondre aux besoins relatifs au respect intégral des droits fondamentaux dans le cadre du droit de l'Union ;
- l'utilité, afin d'évaluer le degré majeur d'efficacité et d'efficience de l'agence dans la réalisation de ses résultats et de ses effets ;
- la coordination et la cohérence, afin d'évaluer le degré de coordination de l'agence avec les organes et agences pertinents dans le domaine des droits fondamentaux, lesquels effectuent des tâches similaires.

1.3 Les opérations et la coordination

Ramboll Management Consulting a débuté ses activités en janvier 2012, lors d'une réunion de conception. Le rapport initial a défini le programme de travail des premières phases à la préparation et à la finalisation du rapport d'évaluation externe, prévu pour novembre 2012. Depuis le début des opérations, la FRA a mis en place une équipe dirigeante composée des responsables de départements et de l'équipe de planification.

L'objectif de l'équipe dirigeante consistait à agir en tant que contrepartie à l'évaluateur externe, en exécutant les fonctions suivantes :

- superviser toutes les opérations et les tâches réalisées aux niveaux tant technique qu'administratif ;
- veiller à fournir de manière coordonnée et ponctuelle toutes les informations et données que le contractant a pu solliciter ;
- veiller à ce que tous les aspects liés au fonctionnement de la FRA aient été dûment représentés dans les documents d'évaluation.

L'équipe de planification de la FRA a notamment assisté l'évaluateur externe en assurant la fonction de personne de contact afin de veiller à la liaison quotidienne requise entre l'évaluateur et la FRA.

1.4 La méthodologie

Conformément à la méthodologie proposée et adoptée, l'évaluation a été réalisée grâce à la combinaison d'activités de collecte de données et d'outils qui correspondent le mieux au profil de l'agence.

Plus spécifiquement :

- un examen systématique des données secondaires ;
- une enquête en ligne destinée aux parties prenantes clés de la FRA, telle que définie dans le règlement portant sa création ;
- une deuxième enquête destinée au personnel de la FRA, aux membres du conseil d'administration et aux membres du comité scientifique ;
- des entretiens menés avec les parties prenantes clés et le personnel de la FRA ;
- des études comparatives avec d'autres organisations ;
- des études de cas, à savoir des analyses plus approfondies visant à étudier les hypothèses et les mécanismes identifiés dans la logique d'intervention de la FRA et à analyser la causalité entre les différents niveaux de résultats.

Les analyses plus approfondies susmentionnées, menées lors de l'exercice d'évaluation externe, ont joué un rôle pertinent pour deux raisons : la première est que l'évaluateur externe a utilisé, aux fins de la reconstruction de la logique d'intervention de la FRA, le cadre de mesure de la performance, un document interne de l'agence élaboré en tant que phase essentielle vers la conception de son système interne de suivi et d'évaluation ; la seconde est qu'elles se sont référées à l'analyse des contributions.

L'approche de l'analyse des contributions tend à vérifier et valider les hypothèses sous-jacentes au programme où la causalité entre les niveaux des résultats (réalisations – conséquences) est déduite des preuves suivantes :

- le programme est fondé sur une théorie du changement motivée : les hypothèses sous-jacentes à la raison pour laquelle le programme devrait fonctionner sont solides, plausibles et validées par au moins certains acteurs clés ;
- les activités ont déjà été mises en œuvre ;
- la théorie du changement a été prouvée et la chaîne des résultats escomptés s'est vérifiée ;
- d'autres facteurs qui influencent le programme ont été évalués et soit n'ont révélé aucune contribution significative, soit la contribution relative a été reconnue.

1.5 La conclusion des opérations

Le rapport d'évaluation externe de la FRA a été finalisé le 15 novembre 2012, conformément au marché et au programme de travail.

Les principales conclusions et recommandations seront présentées lors de la réunion du conseil d'administration prévue le 14 décembre 2012.

2. Suivi et évaluation des performances de la FRA

2.1 L'objectif

L'adoption d'un système de suivi et d'évaluation et la mise en œuvre d'activités connexes jouent généralement un rôle important dans l'évaluation de la réalisation des programmes de travail.

Conformément à l'article 15, paragraphe 4, point f), du règlement (CE) n° 168/2007 portant création de la FRA, il y a lieu de mettre en œuvre des procédures efficaces de suivi et d'évaluation des résultats obtenus par la FRA au regard de ses objectifs, selon des normes reconnues au niveau professionnel. Le directeur rend compte chaque année des résultats du système de suivi au conseil d'administration.

Les activités de suivi et d'évaluation poursuivent trois objectifs :

- fournir des informations fiables concernant les performances afin d'aider la direction à les comparer aux résultats escomptés, à réagir aux problèmes rapidement et à prendre des décisions relatives à la planification et au budget ;
- approfondir les connaissances grâce à un examen régulier des stratégies, des projets et d'autres activités visant à améliorer le fonctionnement interne et à offrir au personnel et aux parties prenantes clés la chance d'en apprendre davantage sur l'efficacité et les performances de l'agence ;
- renforcer la responsabilité et la transparence en fournissant des preuves empiriques relatives aux conséquences des activités de la FRA, fournissant ainsi des informations fiables quant aux résultats aux institutions de l'UE, aux États membres, ainsi qu'aux parties prenantes pertinentes et au public.

La FRA, en vertu des dispositions des règlements portant sa création et conformément au contenu des demandes précitées exposées dans les déclarations communes du groupe de travail interinstitutionnel en 2011, a établi sa feuille de route visant à mettre en œuvre son système de suivi et d'évaluation interne.

L'idée fondamentale consiste en à faire en sorte que les activités de suivi et d'évaluation soient réalisées au regard du cadre de mesure de la performance basé sur la mission, les objectifs principaux et les tâches essentielles de la FRA (tels que définis dans le règlement portant création de la FRA) et à définir les effets à obtenir à long, moyen et court termes. Les indicateurs de performance clés permettront de déterminer dans quelle mesure la FRA a obtenu les résultats escomptés (voir le cadre de mesure de la performance de la FRA en annexe).

2.2 L'ensemble des activités prévues

Les activités suivantes ont été prévues pour la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation :

- examen du cadre de mesure de la performance, amélioration de la liste des indicateurs pour mesurer différentes activités, réalisations et conséquences dans le modèle de logique ;
- définition de la situation de départ de la FRA pour mesurer les changements intervenus dans le temps et définition de la base d'une évaluation « avant/après » afin d'apprécier les effets et les réalisations tels qu'exposés dans le cadre de mesure de la performance ;
- conception et mise en œuvre des activités de suivi et d'évaluation sur la base du plan d'action de suivi et d'évaluation élaboré par la FRA, lequel comprend la méthodologie à adopter, les méthodes de collecte de données et les sources de données à utiliser ;
- collecte de toute information et de toute donnée utiles à la mise en œuvre des activités de suivi et d'évaluation au niveau des réalisations, des conséquences et des processus de la FRA au regard des indicateurs de performance clés définis dans le cadre de mesure de la performance ;
- élaboration du rapport annuel de suivi et d'évaluation (intermédiaire et final), fondé sur des attentes claires et concrètes en matière de performances clés et sur l'évaluation des réussites, principalement axée sur les conséquences et les réalisations obtenues intégralement ou en partie grâce aux activités menées ;
- conseil à la FRA quant aux mécanismes de suivi et aux outils adaptés à la gestion des données (par exemple, bases de données ou logiciels).

Parmi les procédures de passation des marchés visant à sélectionner les contractants pour l'activité de suivi et d'évaluation, la méthode du contrat-cadre a été appliquée eu égard au processus à long terme (de 2012 à 2016) de l'activité, le mandat du contrat-cadre a été délivré en interne (sur le modèle des bonnes pratiques d'autres agences par le conseil d'administration, en accord avec la Commission). Le mandat final a été adopté en XX 2011 et l'appel d'offres y relatif a été lancé.

2.3 Les activités mises en œuvre en 2012

La FRA met déjà en œuvre la première série de l'ensemble des activités prévues, conformément au programme de travail convenu. Cette première étape a débuté en août 2012 et s'achèvera en mars 2013, au moment de la signature du marché avec le contractant, qui assistera l'équipe de planification de la FRA dans toutes les opérations. Actuellement, le système est en cours de conception et une phase pilote, consistant en la sélection d'un nombre de projets de domaines thématiques différents et l'activité transversale de communication et de sensibilisation, est en cours de mise en œuvre tant pour évaluer le fonctionnement des méthodes et outils conçus que pour élaborer le premier rapport de performance de la FRA.

Conformément à la méthodologie adoptée pour le premier rapport annuel de suivi et d'évaluation de la FRA, le suivi et l'évaluation prévus requièrent une combinaison d'activités de collecte d'outils et de données, notamment :

- l'examen des documents de référence, des résultats et réalisations des projets sélectionnés, des résultats de l'évaluation externe ;

- des entretiens avec des parties et experts externes pertinents dans le domaine scientifique des projets sélectionnés de la FRA ;
- des entretiens et la collecte de données avec les chefs de projet, les coordinateurs thématiques et l'équipe dirigeante de la FRA ;
- des projets d'études de cas, à savoir des recherches approfondies, la recherche documentaire et toute la documentation disponible relative à chaque projet utilisée en vue d'étudier les hypothèses et mécanismes identifiés au sein de la matrice RIL/PMF de la FRA développée par le contractant.

Lors de cette phase pilote, la logique d'intervention reconstruite et le cadre de mesure de la performance (PMF) de la FRA ont été alignés et combinés sous forme de matrice, pour constituer une étape essentielle vers la finalisation du système de suivi et d'évaluation et afin de favoriser l'attribution de la base et des objectifs des mesures de la performance (indicateurs) pertinents au regard de la matrice qui sera mise en œuvre dans le cadre du contrat spécifique 2.

La matrice PMF/RIL révisée constituera la base de la collecte des données et du suivi des indicateurs prévus dans le cadre de mesure de la performance.

L'ensemble de l'évaluation au niveau du domaine thématique et au niveau organisationnel sera réalisé à l'aide d'une analyse SWOT, alors que les projets sélectionnés seront évalués à partir d'une analyse de contribution. Ces deux méthodes sont des méthodes d'évaluation qualitative pouvant fonctionner en l'absence d'une base et d'objectifs, comme c'est le cas pour 2012.

La structure du rapport de performance de la FRA sera la suivante :

- I. Synthèse : avec une vue d'ensemble de la méthodologie d'évaluation, des cas sélectionnés, des résultats, des conclusions et des recommandations ;
- II. Vue d'ensemble : résumant le cadre et l'objectif de l'évaluation interne, ainsi que sa relation avec le rapport annuel d'activité ;
- III. Introduction : présentant l'objet du rapport, l'objectif de l'évaluation, une brève description des activités d'évaluation de la FRA et son contexte ;
- IV. La FRA : historique et mission de la FRA, organisation et gestion de la FRA, ses objectifs et activités ;
- V. Méthodologie : avec l'enquête prévue impliquant les parties prenantes et experts externes liés au projet, les entretiens, la recherche documentaire, la description de la méthodologie adoptée, y compris les outils, les études de cas, la pertinence des méthodes de collecte de données par rapport au cadre de mesure de la performance, les résultats et les rapports concernant les réalisations, les résultats et les rapports sur les conséquences immédiates, les résultats et les rapports sur les conséquences intermédiaires, les résultats et les rapports sur les effets à long terme ;
- VI. Évaluation des domaines thématiques de la FRA : en termes de contribution apportée par la FRA dans le domaine concerné ;
- VII. Études de cas : y compris les projets 1) EU-MIDIS, 2) les droits fondamentaux des personnes handicapées mentales ou souffrant de troubles mentaux, 3) manuel de droit européen en matière de non-discrimination, 4) l'Holocauste et l'éducation aux droits de l'homme/les leçons de l'Holocauste (2008-2012), 5) rapport sur la Grèce, 6) indicateurs pour les droits de l'enfant, 7) activités transversales (activités de communication et de sensibilisation et mise en réseau) ;
- VIII. Conclusions et recommandations : cette section examinera les conclusions des sections précédentes et proposera des recommandations visant à développer et exploiter davantage le cadre de mesure de la performance et la réalisation des objectifs de la FRA en ce sens ;
- IX. Cadre de suivi : description du cadre de suivi.

2.4 Les activités prévues pour 2013

La FRA a déjà prévu les activités de suivi et d'évaluation qu'elle mènera en 2013.

Conformément au programme de travail, les activités de la FRA, en collaboration avec un/des contractant(s) externe(s), consisteront à :

- examiner la liste des indicateurs afin de mesurer différentes activités, réalisations et conséquences ;
- définir la situation de base ;
- élaborer le manuel de suivi et d'évaluation ;
- informer et former le personnel de la FRA quant aux activités de suivi et d'évaluation ;
- procéder à plusieurs évaluations ex ante des nouveaux projets proposés ;
- élaborer le rapport annuel de suivi et d'évaluation de 2013.

3. Communication et exploitation des résultats de l'évaluation

Les résultats de l'évaluation externe seront transmis en premier lieu au conseil d'administration de la FRA. Le rapport sera ensuite transmis à la Commission européenne, au Parlement européen, ainsi qu'au Conseil de l'UE, et publié sur le site web de la FRA afin d'informer le grand public.

Concernant l'exploitation des résultats de l'évaluation externe, conformément à la méthodologie adoptée, diverses recommandations de mesures à adopter ont été présentées. Elles sont basées sur les résultats et les conclusions de l'évaluation externe et ont été classées en trois catégories :

- l'utilité de la FRA ;
- l'organisation de la FRA ;
- la procédure de travail de la FRA.

Concernant les résultats provenant des activités de suivi et d'évaluation, le rapport annuel de suivi et d'évaluation de la FRA constitue un document interne, destiné à aider la direction à fournir des résultats conformes identifiés, à répondre rapidement aux problèmes, à élaborer la planification en fonction des expériences passées et à fournir des preuves empiriques des conséquences des activités de la FRA. Même si les activités de suivi et d'évaluation en interne sont principalement conçues comme un outil de gestion interne, leurs résultats seront également communiqués au grand public.

À partir de 2012, les programmes de travail annuels de la FRA seront accompagnés d'une annexe, laquelle apportera des preuves quant à la performance annuelle.

4. Ressources et budget

Pour mener à bien son évaluation externe, la FRA a affecté un budget de 245 700,00 euros, uniquement pour l'année 2012.

Concernant les activités de suivi et d'évaluation, le montant total du budget affecté à quatre programmes de travail annuels est de 820 000,00 euros pour la période de 2012 à 2016.

1. Cadre de mesure des performances

Afin de satisfaire au mieux les besoins de ses parties prenantes, la FRA doit être capable de mettre en application les expériences et les meilleures pratiques. Elle doit lutter pour une amélioration continue afin de renforcer l'efficacité et l'impact de ses fonctions. Ce processus d'apprentissage repose sur la capacité de la FRA à effectuer ses activités de contrôle et d'évaluation. L'Agence a déjà introduit des indicateurs de projet décrivant les réalisations prévues de chaque projet (nombre de rapports, nombre de participants à chaque événement, etc.) afin de suivre les progrès de la mise en œuvre du programme de travail annuel.

Le contrôle des performances de la FRA sera mené conformément à un système de mesure des performances qui inclut un modèle logique (composé de réalisations, de résultats immédiats, intermédiaires et finaux) et la liste des mesures de performances (indicateurs). Les indicateurs développés, aux niveaux du projet et de la société, font partie intégrante du cadre de mesure des performances de la FRA, qui est une structure pyramidale composée de cinq niveaux d'indicateurs définis: 1) réalisations, 2) résultats immédiats, 3) résultats intermédiaires, 4) résultats finaux et 5) impact organisationnel - partant du niveau du projet jusqu'aux indicateurs au niveau de la société. Le cadre suit une chaîne logique où les résultats finaux déterminent quels résultats intermédiaires et ensuite immédiats nous chercherons à atteindre au cours de la vie de l'Agence. Le cadre fournit donc également une série d'indicateurs de performance que nous utiliserons pour vérifier si la FRA a atteint ses objectifs et fourni ses produits. Chaque résultat et réalisation est associé à une série d'indicateurs de performances (qualitatifs et quantitatifs) qui seront utilisés pour mesurer les performances de la FRA dans ce domaine. Le cadre de mesure des performances existant a servi de base aux travaux développés dans le cadre de l'évaluation externe de l'Agence. Le projet de cadre a été révisé en 2012 conformément à la reconstruction de la logique d'intervention de la FRA réalisée par les évaluateurs externes et sera mis en œuvre (et des rapports seront établis) sur une base annuelle dans le cadre des activités de contrôle et d'évaluation de la FRA.

Contributions	Ressources	Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact à long terme
Capital humain, intellectuel, physique et économique	Collecte des données	Développement de recherches, d'analyses et d'études, identification de bonnes pratiques	Des données pertinentes, récentes, accessibles et fiables, des conseils et des avis fondés sur des éléments de preuve sont fournis aux décideurs et aux parties prenantes.	Les preuves exercent une influence croissante sur l'élaboration de la politique	Les institutions, organismes et agences compétents respectent davantage les droits fondamentaux
		Formulation d'avis à l'intention des institutions de l'UE et des États membres		Les décideurs des gouvernements à tous les niveaux ont recours aux preuves dans le processus décisionnel	Les preuves sont utilisées dans la mise en œuvre des politiques
		Publication de rapports thématiques et de manuels		Les parties prenantes non gouvernementales compétentes ont recours aux preuves pour influencer les décisions	Des politiques efficaces sont conçues et mises en œuvre pour garantir les droits à tous
		Développement de méthodologies et de normes scientifiques pertinentes			
	Stratégie de communication ciblée, promotion du dialogue avec la société civile	Sensibilisation pour les parties prenantes	Des questions pertinentes émergentes relatives aux droits fondamentaux sont inscrites en tête des priorités de l'ordre du jour des parties prenantes	Les professionnels de premier plan reconnaissent leurs responsabilités en tant qu'agents des droits fondamentaux	Les institutions de défense des droits de l'homme continuent à garantir et favoriser la protection des droits fondamentaux
			Sensibilisation accrue aux droits fondamentaux parmi les organisations professionnelles sélectionnées et les parties prenantes		
Réaliser, encourager et coopérer avec les parties prenantes et réseaux pertinents	Élaboration d'activités de mise en réseau avec les principaux acteurs institutionnels et non institutionnels	Les membres des réseaux (en particulier la société civile) améliorent leur capacité en matière de droits fondamentaux	Les organisations professionnelles communiquent des preuves sur les droits fondamentaux aux membres	Les titulaires des droits connaissent de mieux en mieux leurs droits et les exercent	
		Réseaux établis au niveau de l'UE et parmi les parties prenantes nationales	Les réseaux favorisent de manière efficace les droits fondamentaux		
		Réalisations	Indicateurs de réalisation		Sources d'information
		Développement de recherches, d'analyses et d'études, identification de bonnes pratiques	Nombre de pays couverts par la collecte des données en moyenne (par domaine thématique) Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)		Recherche documentaire Recherche documentaire

	Utilité des informations et des analyses fournies par les parties prenantes	<i>Enquête</i>
	Pourcentage (et nombre) de réponses aux demandes ad hoc	<i>Recherche documentaire & entretiens (personnel de la FRA)</i>
Formulation d'avis à l'intention des institutions de l'UE et des États membres	Nombre d'audiences/présentations au Parlement européen, au Conseil, au Comité des régions et aux autres parties prenantes institutionnelles (niveaux de l'UE et national) par an	<i>Enquête, entretiens</i>
	Nombre de demandes adressées à la FRA par les institutions de l'UE, par initiateur	<i>Recherche documentaire, entretiens</i>
	Proportion des demandes suivies / complétées (non rejetées)	<i>Recherche documentaire, entretiens</i>
	Temps moyen de réponse et de fourniture pour les demandes d'avis (formelles)	<i>Recherche documentaire, entretiens</i>
	Degré de satisfaction parmi les parties prenantes principales aux demandes / avis ad hoc	<i>Enquête, entretiens</i>
	concernant: la pertinence, les délais, la qualité par domaine thématique	
	Temps moyen de réponse et de fourniture pour les demandes d'assistance (informelles)	<i>Document d'examen de la gestion de l'information</i>
Publication de rapports thématiques et de manuels	Nombre de publications produites par domaine thématique par an	<i>Recherche documentaire, entretiens</i>
	Degré de satisfaction des parties prenantes par rapport aux rapports thématiques et aux manuels	<i>Enquête</i>
	Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des rapports	<i>Enquête, recherche documentaire</i>
	Nombre de publications téléchargées (par domaine thématique)	<i>Trafic des données en ligne (FRA IT) - entretiens</i>

Développement de méthodes et de normes pertinentes	Nombre de méthodes et de normes (y compris les séries d'indicateurs produits)	<i>Recherche documentaire</i>
	Utilité des méthodes et des normes pour les besoins de recherche de la FRA	<i>Entretiens (personnel de la FRA)</i>
	Proportion des méthodes et des normes jugées adéquates par le comité scientifique	<i>Entretiens</i>
Sensibilisation pour les parties prenantes	Nombre d'événements organisés par an	<i>Entretiens, recherche documentaire</i>
	Nombre de formations organisées par an	<i>Recherche documentaire, entretiens</i>
	Présence à la conférence sur les droits fondamentaux, au symposium et autres événements organisés par la FRA, par événement	<i>Recherche documentaire, entretiens</i>
	Nombre de discours/présentations de la FRA aux événements et conférences	<i>Recherche documentaire, entretiens</i>
	Nombre d'instruments d'information (cartes postales, prospectus, etc.) distribués	<i>Recherche documentaire, entretiens</i>
	Nombre de personnes touchées par les activités de sensibilisation (cumulatives)	<i>Recherche documentaire, entretiens, enquête</i>
	Proportion de courriers électroniques et de plaintes individuelles ayant fait l'objet d'une réponse par rapport au nombre total de courriers électroniques et plaintes individuelles reçus	<i>Recherche documentaire</i>
	Nombre de bulletins d'information distribués par an	<i>Recherche documentaire</i>
	Nombre de destinataires des bulletins d'information par an	
	Nombre de fans/«j'aime» sur les médias sociaux	<i>Groupe de discussion de la recherche documentaire</i> <i>Recherche documentaire, entretiens (département «Communication et sensibilisation» et informatique)</i>
	Nombre de pages consultées et de visiteurs uniques (site web)	<i>Recherche documentaire, entretiens</i>
	Temps moyen des visiteurs sur le site web	
Élaboration d'activités de mise en réseau avec les principaux acteurs institutionnels et non institutionnels	Nombre de parties prenantes contactées pour participer aux activités de mise en réseau	<i>Recherche documentaire</i>
	Nombre de demandes accordées pour la PDF	<i>Recherche documentaire</i>
	Nombre de participants aux réseaux de la FRA	<i>Recherche documentaire</i>
	Augmentation du nombre de participants aux réseaux de la FRA (en un an)	<i>Recherche documentaire</i>
	Nombre des consultations de la FRA avec les parties prenantes par an et nombre moyen de participants aux processus de consultation par an	<i>Recherche documentaire</i>

Résultats immédiats	Indicateurs des résultats immédiats	Source d'information
Des données pertinentes, récentes, accessibles et fiables, des conseils et des avis fondés sur des preuves sont fournis aux décideurs et aux parties prenantes.	Mesure dans laquelle les publications et les preuves sont considérées comme opportunes par les parties prenantes (par domaine thématique)	<i>Enquête, entretiens</i>
	Mesure dans laquelle les publications et les preuves sont considérées comme pertinentes par les parties prenantes (par domaine thématique)	<i>Enquête, entretiens</i>
	Mesure dans laquelle les publications et les preuves sont considérées comme étant fiables et de haute qualité par les parties prenantes (par domaine thématique)	<i>Enquête, Entretiens</i>
	Mesure dans laquelle la communication relative aux travaux de la FRA garantit l'accessibilité aux travaux pour les parties prenantes (par domaine thématique)	<i>Enquête, entretiens</i>
Les questions pertinentes émergentes relatives aux droits fondamentaux sont inscrites en tête des priorités de l'ordre du jour des parties prenantes	Références à la FRA dans les instruments législatifs/stratégiques/politiques	<i>Recherche documentaire</i>
	Mesure dans laquelle la FRA contribue à une plus grande compréhension partagée des questions émergentes relatives aux droits fondamentaux parmi les parties prenantes dans l'UE et les États membres	<i>Enquête, entretiens</i>
Sensibilisation accrue aux droits fondamentaux parmi les organisations professionnelles sélectionnées et les parties prenantes	Mesure dans laquelle la FRA contribue à une plus grande compréhension partagée des questions émergentes relatives aux droits fondamentaux parmi les décideurs/décideurs politiques et parties prenantes dans l'UE et les États membres	<i>Enquête, entretiens</i>
	Nombre de professionnels formés par des partenaires (officiers de police, enseignants, etc.)	<i>Recherche documentaire, entretiens</i>
	De plus grandes capacités, connaissances, compétences, attitude et une compréhension accrue des parties prenantes clés par rapport aux	<i>Enquête, entretiens</i>

	activités de la FRA (dont les formations) et ses travaux en cours	
Les membres des réseaux (en particulier la société civile) améliorent leur capacité en matière de droits fondamentaux	Références à la FRA par des acteurs non gouvernementaux	<i>Recherche documentaire</i>
	De plus grandes capacités, connaissances, compétences, attitude et une compréhension accrue des parties prenantes clés par rapport aux activités de la FRA et ses travaux en cours	<i>Enquête, entretiens</i>
Réseaux établis au niveau de l'UE et parmi les parties prenantes nationales	Mesure dans laquelle la FRA contribue au partage efficace des données et des informations à travers l'UE et dans les États membres sur des questions clés relatives aux droits fondamentaux	<i>Enquête, entretiens</i>
	Mesure dans laquelle les membres du réseau jugent les activités de mise en réseau de la FRA satisfaisantes	<i>Enquête, entretiens</i>
	Nombre de membres du réseau	<i>Recherche documentaire</i>

Résultats intermédiaires	Indicateurs des résultats intermédiaires	Source d'information
Les preuves exercent une influence croissante sur l'élaboration de la politique	Mesure dans laquelle les avis et conseils de la FRA sont suivis	<i>Recherche documentaire, enquête, entretiens</i>
	Mesure dans laquelle les politiques et la législation de l'UE relatives aux questions des droits fondamentaux affichent une logique d'intervention de base commune sur les questions relatives aux droits fondamentaux	<i>Recherche documentaire, entretiens</i>
Les décideurs des gouvernements à tous les niveaux ont recours aux preuves dans le processus décisionnel	Mesure dans laquelle les avis et conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE qui ont un impact sur les questions relatives aux droits fondamentaux	<i>Enquête, entretiens</i>
	Mesure dans laquelle la connaissance générale des travaux de la FRA et les questions en cours relatives aux droits fondamentaux ont été soulevées parmi les décideurs et décideurs politiques dans les 27 États membres de l'UE	<i>Enquête, entretiens</i>
Les parties prenantes non gouvernementales pertinentes ont recours aux preuves pour influencer les décisions	Mesure dans laquelle la FRA soutient les projets et/ou mises en œuvre des lois, politiques et pratiques relatives aux droits fondamentaux dans les 27 États membres de l'UE	<i>Enquête, entretiens</i>
	Mesure dans laquelle les parties prenantes non gouvernementales de la FRA peuvent utiliser les preuves de la FRA pour influencer les institutions locales et les forces politiques plus larges afin de promouvoir et élaborer des politiques et des objectifs relatifs aux droits fondamentaux	<i>Enquête, entretiens</i>
Les professionnels de premier plan reconnaissent leurs responsabilités en tant qu'agents des droits fondamentaux	Retours d'informations des professionnels formés dans le cadre de formations de la FRA	<i>Enquête</i>
Les organisations professionnelles communiquent des preuves sur les droits fondamentaux aux membres	Mesure dans laquelle la connaissance générale des travaux de la FRA et les questions en cours relatives aux droits fondamentaux ont été soulevées parmi le grand public et les groupes spécifiques/vulnérables	<i>Enquête, entretiens</i>
	Nombre d'événements organisés par les associations professionnelles basés sur des preuves/outils de la FRA	<i>Enquête, entretiens (FRA)</i>
	Nombre de participants aux événements des associations professionnelles	<i>Enquête</i>
Les réseaux favorisent de manière efficace les droits fondamentaux	Nombre d'outils/études/communications basées sur des preuves/outils de la FRA diffusés par les associations professionnelles aux membres	<i>Enquête</i>
	Mesure dans laquelle les individus/organisations rejoignant l'initiative de la FRA ont développé et maintenu des relations de travail positives et productives	<i>Entretiens, enquête</i>

Impact à long terme	Indicateurs d'impact à long terme	Source d'information
Les institutions, organismes et agences compétents respectent davantage les droits fondamentaux	Degré auquel les parties prenantes considèrent que l'intervention de la FRA modifie l'approche des institutions/organismes/agences en matière de droits fondamentaux	<i>Enquête, entretiens</i>
Les preuves sont utilisées dans la mise en œuvre des politiques	Mesure dans laquelle les parties prenantes considèrent que les preuves de la FRA ont joué un rôle actif dans les politiques en matière de droits fondamentaux et la pratique déjà mises en œuvre	<i>Enquête, entretiens</i>
Des politiques efficaces sont conçues et mises en œuvre pour garantir les droits à tous	Degré auquel les parties prenantes considèrent les politiques existantes en matière de droits fondamentaux efficaces dans la garantie des droits fondamentaux aux titulaires de ces droits.	<i>Enquête, entretiens</i>
Les institutions de défense des droits de l'homme continuent à garantir et favoriser la protection des droits fondamentaux	Degré auquel les parties prenantes considèrent que l'intervention de la FRA modifie l'approche des institutions/organismes/agences en matière de droits fondamentaux	<i>Enquête, entretiens</i>

Les titulaires des droits connaissent de mieux en mieux leurs droits et les exercent

Tendances positives dans la connaissance des droits fondamentaux

Enquête, entretiens